

Expérimentation : renforcement des cabinets médicaux pour la vaccination

-
- **Réinscrire progressivement l'offre de vaccination dans le système de santé de ville**
 - **Volonté de renforcer les moyens dédiés à la stratégie** « d'aller vers », afin de rechercher les dernières personnes non encore vaccinés
 - **Demande des médecins** de pouvoir avoir des aides sur mesure en fonction de leurs contraintes d'exercice pour leur permettre d'augmenter leur capacité vaccinale en cabinet.

La vaccination en cabinet : une solution aux difficultés, mais de nombreux freins à lever

- Les professionnels de santé de ville, et tout particulièrement les médecins traitants, sont les plus à même de convaincre les patients non encore vaccinés et qui doutent
- Plusieurs freins à cette ambition : le conditionnement du vaccin, mais également la capacité à organiser une ligne de vaccination en cabinet, en complément d'une activité « classique » de consultation
- Frein objectivés via une enquête de l'URPS ML - sur un panel de 151 ML:
 - 46,4% n'utilisent pas la liste des patients non vaccinés mis à disposition par leur CPAM
 - 82,2% n'utilisent pas la possibilité d'aller chercher des flacons de Pfizer en CV
 - 46% pensent que dans leurs patientèles, beaucoup de patients ne sont pas encore vaccinés
 - 41% souhaiteraient pouvoir davantage vacciner en cabinet

Le contour de l'expérimentation

- L'expérimentation vise à tester la projection de ressources depuis un centre de vaccination vers un cabinet afin de donner aux praticiens volontaires la capacité de vacciner sa patientèle / démarche d'aller-vers pousser au maximum.
- Sur les 151 médecins interrogés : 25% souhaiteraient en effet disposer de renforts pour organiser des vaccinations en cabinet en complément de l'activité des centres
- Dispositif « validé » par la CNAM – véritable levier pour une amplification de l'aller vers

Le contour de l'expérimentation

Ces renforts pourraient prendre plusieurs dimensions (cumulables) :

1/ Projection de PS depuis le CV vers le cabinet afin de vacciner la patientèle du praticien

Dans cette dimension, le médecin traitant a déjà isolé sa patientèle non vaccinée. Pour autant il ne dispose du temps nécessaire pour réaliser les injections.

D'où cette projection de PS depuis le CV vers le cabinet afin de vacciner ces patients (sans que cela n'obère l'activité du MG).

Administrativement, nous assimilons cette situation à un site secondaire.

Les PS projetés facturent à l'AM, via des bordereaux, leurs interventions. Le CV alimente la ligne de vaccination déportée en professionnel et en dose

2/ Projection de PS depuis le CV vers le cabinet afin de construire les plannings / rdv de vaccination

Des PS sont projetés depuis le CV vers le cabinet afin, dans un premier temps, de construire les planning de vaccination puis :

- Appel des patients non vaccinés du médecin pour faire le point avec eux et leur proposer la vaccination et des rappels 3ème dose des patients à risque
- Remplir les créneaux de vaccination sur les plages définies par le médecin
- Réaliser la saisie dans vaccin covid

Pour construire les planning, ces renforts pourraient apparier les données patients du MG aux fichiers de l'AM dans lesquelles figurent le statut vaccinal desdits patients. L'objectif pour le renfort serait de contacter ces patients afin de les convaincre de se vacciner.

Nous assimilons cette situation à un site secondaire. Les PS projetés facturent à l'AM, via des bordereaux, leurs interventions.

Nature des renforts : principalement des étudiants en santé ou des professionnels retraités (volonté de recentrer les PS en exercice sur des fonctions « plus classiques », en dehors de la campagne vaccinale). Possibilité également de projeter du personnel administratif du CV (dans ce cas là : le CV assume la charge avec une participation agence via le forfait de fonctionnement).

Périmètre : L'expérimentation pourra être testée au bénéfice d'une trentaine de professionnels répartis sur l'ensemble de la région et s'appuyant sur divers centres de vaccination

Nous pourrions isoler prioritairement des médecins installés dans des zones où le taux de vaccination est très inférieur à une moyenne régionale (en zone sous dense par exemple)

- Cette expérimentation pourra être intelligemment couplée avec un autre dispositif déployé par les CPAM du Nord :
 - A la demande d'un MT, la CPAM pourrait en son nom prendre l'attache des patients non vaccinés et leur proposer un créneau (en CV ou dans le cabinet du MT sur proposition du MT).
 - Centré sur l'appel de patients non vaccinés mais pourrait être rapidement élargi à l'appel des patients éligibles aux rappels
 - Centré sur le Nord, uniquement sur les rues concernées par les QPV, le dispositif pourrait être élargi à toutes les CPAM de la région
- Si des MT sont intéressés par le dispositif mais « mis en difficulté » pour vacciner en cabinet, ils pourraient émarger à l'expérimentation « renforts libéraux ».